

VALIDATION DES FORMATIONS DOCTORALES FICHE DE SUIVI

Année universitaire 2018-2019

Nom patronymique :

Nom d'usage :

Prénoms :

E-mail :

Laboratoire de recherche :

La présente fiche permet de valider les formations suivies par les doctorants de l'École Doctorale Lettres Sciences Humaines et Sociales de Clermont-Ferrand. Les crédits capitalisables (Crédits de Formation Doctorale ou CFD) accumulés durant la formation ne rendent pas compte d'un nombre précis d'heures de formation mais permettent d'évaluer l'implication de l'étudiant « à plein temps » dans son parcours de III^e cycle : acquisition de compétences spécialisées dans son domaine de recherche bien sûr, mais aussi en langues étrangères, implication dans la vie de son laboratoire, de sa communauté scientifique, son degré de préparation à l'insertion dans la vie professionnelle, ouverture d'esprit par rapport à l'ensemble des domaines scientifiques du Collège des Écoles Doctorales. La fiche est remplie chaque année par le doctorant et validée pour la partie "formation scientifique" par le directeur de recherche et le directeur de laboratoire. Les autres parties sont validées l'École Doctorale. Le doctorant est invité à demander des attestations aux organisateurs des manifestations scientifiques auxquelles il participe en dehors de celles organisées par son laboratoire d'accueil, l'École doctorale, le Collège des Écoles Doctorales ou la MSH.

- *Pour les doctorants présents « à plein temps » sur le campus, 20 crédits seront nécessaires pour obtenir au terme de leur parcours l'autorisation de soutenir leur thèse.*
- *Les doctorants allocataires qui, dans le cadre du nouveau contrat doctoral (décret du 23 avril 2009), accomplissent des missions complémentaires (enseignement, diffusion de l'information scientifique, valorisation ou expertise) devront comptabiliser 20 crédits supplémentaires correspondant à leur plan de formation spécifique (total 40 crédits)*
- *Pour les doctorants présents à temps partiel (cotutelle, conventions CIFRE, etc.) les formations suivies à la deuxième adresse de formation sont validées selon les mêmes principes.*
- *Pour les cas particuliers, et notamment pour les étudiants salariés, un large système de dérogation pourra être mis en place. Voir page 6.*

*La fiche annuelle ne mentionne que les formations suivies durant l'année de référence. **Il est conseillé au doctorant d'en conserver une copie afin de gérer au mieux son parcours de formation.** La fiche est consultable au bureau de l'école doctorale.*

Partie à valider par votre laboratoire

1 - FORMATION SCIENTIFIQUE

Vous devez capitaliser dans cette rubrique au moins 8 CFD durant vos années de formation doctorale. Vous n'indiquerez toutefois que les formations suivies durant l'année universitaire en cours.

S01 – Université d'été (2 CFD par manifestation)

Intitulé de la manifestation	Total CFD	Visa dir. de recherche
dates		

S02 – Séminaires disciplinaires (2 CFD)

Intitulé du séminaire	Total CFD	Visa dir. de recherche
dates		

S031 – Colloque disciplinaire sans communication (1 CFD)

Intitulé du colloque	Total CFD	Visa dir. de recherche
Lieu et dates		

S032 – Colloque disciplinaire avec communication (4 CFD)

Intitulé du colloque	Total CFD	Visa dir. de recherche
Lieu et dates		

S04 – Publication (uniquement parue – 4 CFD)

Titre article ou chapitre	Total CFD	Visa dir. de recherche
Titre Revue/Livre		

S05 – Stage de terrain (4 CFD)

Titre	Total CFD	Visa dir. de recherche
Lieu et dates		

S06 – Autre (préciser :

)

CFD proposés :

(max. 4)

Titre	Total CFD	Visa dir. de recherche
Lieu et dates		

Autre (préciser

)

CFD proposés :

(max. 4)

Titre	Total CFD	Visa dir. de recherche
Lieu et dates		

Signature du directeur de laboratoire

--

Partie à valider par l'École Doctorale

2 - FORMATIONS TRANSDISCIPLINAIRES

Vous devez capitaliser dans cette rubrique au moins 6 CFD durant vos années de formation doctorale. Vous n'indiquerez toutefois que les formations suivies durant l'année universitaire en cours.

T01 – Journées transdisciplinaires de l'ED LSHS (communication 3 CFD, simple auditeur les 2 jours 1 CFD)

Titre de la communication ou type de participation	Total CFD	
date		

T02 – Colloque doctoral (communication 3 CFD, poster 2 CFD)

Titre de la communication	Total CFD	
date		

T03 – Langues étrangères (2 à 4 CFD par module) – 1 module ou équivalence obligatoire durant la formation

Ne reporter que les codes des modules (ex : C1A1, C1E3)	Total CFD	

T04 – Autres formations proposées par l'ED 370 (2 ou 4 CFD selon le volume horaire)

Ne reporter que les codes des modules (ex : C2M1, C3D1)	Total CFD	

T05 – Édition de la revue des doctorants "Pensées vives" (2 CFD)

Titre du numéro	Total CFD	

T06.1 – Séminaire ou colloque UBP organisé par un autre laboratoire que le laboratoire d'accueil (2 CFD)

Intitulé, laboratoire, date	Total CFD	Joindre justificatif

T06.2 – Conférences MSH "Façons de penser..." (1 CFD par conférence dans la limite de 3 CFD)

Intitulé, date (joindre obligatoirement un compte-rendu de 10 lignes)	Total CFD	

T06.3 – Manifestations scientifiques : Fête de la Science / Semaine du Cerveau (2 CFD par intervention)

Intitulé, date (joindre obligatoirement un rapport d'une page)	Total CFD	

T07 – Responsabilités électives : CS de l'ED LSHS / CS de l'UCA (2 CFD)

Type, durée du mandat	Total CFD	

Signature du directeur de l'École Doctorale

--

Partie à valider par l'École Doctorale

3 - INSERTION PROFESSIONNELLE

Vous devez capitaliser dans cette rubrique au moins 6 CFD durant vos années de formation doctorale. Vous n'indiquerez toutefois que les formations suivies durant l'année universitaire en cours.

P01 – Modules socioprofessionnels (2 CFD par module, minimum 3 sur l'ensemble de la formation)

<i>Ne reporter que les codes des modules (ex : OSP1, OSP17)</i>	Total CFD	
1)		
2)		
3)		
4)		

P02 – Forum emploi (2 CFD)

Remarques / précisions	Total CFD	

P03 – Doctoriales / Séminaire enseignement ou formation équivalente (4 CFD)

Remarques / précisions	Total CFD	

P04 – Cordées de la réussite / Échanges "doctorants – lycéens" (2 CFD)

Intitulé, date et lieu de l'intervention	Total CFD	

Signature du directeur de l'École Doctorale

--

Partie à valider par l'École Doctorale

4 - FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES*

Cette rubrique concerne les doctorants allocataires accomplissant dans l'esprit du Contrat doctoral, défini par le décret du 23 avril 2009, des missions d'enseignement, de diffusion de la connaissance scientifique, de valorisation ou d'expertise. Les doctorants concernés doivent totaliser durant leurs années de formation 20 crédits supplémentaires.

C01 – Langues étrangères* (2 à 4 CFD par module)

Ne reporter que les codes des modules	Total CFD	

C02 – Méthodologie de l'enseignement* (2 CFD par module)

Ne reporter que les codes des modules	Total CFD	

C03 – Discours scientifique* (2 à 4 CFD par module)

Ne reporter que les codes des modules	Total CFD	

C04 – Modules proposés par le CED*

Ne reporter que les codes des modules	Total CFD	

* Module(s) différent(s) de ceux capitalisés en Formation transdisciplinaire (partie 2) et en Insertion professionnelle (partie 3)

Signature du directeur de l'École Doctorale

--

Liste des modules proposés par l'ED LSHS

Ces modules peuvent également être validés par les doctorants non missionnaires (contractuels ou non) au titre des langues vivantes (I – Langues étrangères), des modules socioprofessionnels (II – Méthodologie de l'enseignement et de la recherche) ou des modules de formations transdisciplinaires (III – Discours scientifique).

I – LANGUES ÉTRANGÈRES (4 modules)

Code	Intitulé	CFD	N ^(*)
C1A1	<i>Anglais. Évaluer dans un contexte de conférence internationale (24 h)</i>	4	1
C1A2	<i>Anglais de spécialité : Psychologie, Didactique et Sciences de l'Éducation (24 h)</i>	4	0
C1A3	<i>Anglais de spécialité : Géographie, Histoire, Civilisation et Littérature (24 h)</i>	4	0
C1E3	<i>Espagnol de spécialité : Civilisation, Histoire, Littérature, Linguistique (12 h)</i>	2	0

II – MÉTHODOLOGIE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE (4 modules)

Code	Intitulé	CFD	N ^(*)
C2M1	<i>Lecture efficace et rapide (12 h)</i>	2	1
C2M2	<i>Le corps et la thèse : postures et expressions corporelles (12)</i>	2	2/3
C2M3	<i>Organisation, objectifs, enjeux et métiers de la Recherche en France (12)</i>	2	1
C2M4	<i>Séminaires de laboratoires ou de la MSH</i>	2	1

III – DISCOURS SCIENTIFIQUE (6 modules)

Code	Intitulé	CFD	N ^(*)
C3D1	<i>La mise en forme de la thèse (24 h)</i>	4	1
C3D2	<i>Concevoir et réaliser un site web (24 h)</i>	4	1
C3D3	<i>Publication scientifique et archives ouvertes (6 h)</i>	2	0

(*) = Niveau conseillé (1, 2 ou 3 = 1^{re}, 2^e ou 3^e années, 0 = indifférent). L'étudiant reste toutefois entièrement libre d'organiser son parcours

IV – MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES (2 modules)

Durant son parcours de formation le doctorant contractuel - missionnaire doit impérativement suivre les deux modules suivants comptabilisés au titre des crédits de formation transdisciplinaire.

T01 – Journées transdisciplinaires

Les journées transdisciplinaires sont des journées d'études organisées par des doctorants volontaires et l'École Doctorale, portant sur le même thème que celui retenu pour la semaine du jeune chercheur (2015-2016 : *Penser le soin*). Elles rassemblent des doctorants de l'ED et des doctorants issus d'autres ED françaises ou étrangères et communiquant sur le thème. Le doctorant peut 1 – participer à l'organisation de la journée (3 CFD), 2 – proposer une communication (3 CFD), 3 – assister aux deux journées (1 CFD).

T02 – Colloque doctoral

Le Colloque doctoral est une manifestation scientifique cette fois limitée aux doctorants de l'ED 370. Les doctorants de 3^e année (ou au-delà) sont amenés à présenter l'état d'avancement de leur thèse devant un public de doctorants, mais également devant un groupe de chercheurs qui les conseillent de façon à leur permettre d'améliorer leurs performances en matière de communication scientifique. Cette manifestation est obligatoire pour les doctorants contractuels, facultative pour les autres.

V – MODULES OFFERTS PAR LE COLLÈGE DES ÉCOLES DOCTORALES

Tous les modules proposés par le CED peuvent être validés au titre des formations complémentaires à l'exclusion des modules comptabilisés en 3 (Insertion professionnelle).

DÉROGATIONS

Tout étudiant pouvant justifier d'un niveau en langue étrangère au moins équivalent au CLES 2 est dispensé, à sa demande, du module de langue vivante (4 CFD). Un courrier de demande de dérogation, accompagné des pièces justificatives, devra être adressé au directeur de l'École doctorale dès la première inscription.

Tout étudiant salarié (en C.D.I.) est dispensé, à sa demande, des modules d'insertion professionnelle. Un courrier de demande de dérogation, accompagné des pièces justificatives, devra être adressé au directeur de l'École doctorale dès la première inscription.

Pour les doctorants visiteurs, l'ED pourra délivrer une attestation de crédit de formation suivie (se renseigner auprès l'ED sur les modalités pratiques dès l'arrivée).

Des formations autres que celles organisées par l'ED LSHS peuvent être validées sur justification (se renseigner auprès l'ED).

VALIDATION

La validation d'un module n'est pas sanctionnée par un examen, mais par votre participation active à la formation. Il revient au formateur, au vu de votre activité et conformément au contrat moral passé avec vous en début de formation, de valider ou non votre participation. Dans tous les cas, une absence injustifiée à plus de 20 % du temps de formation (1 h 15 pour 6 heures de formation) invalide le module.